

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :

14 12 2020

Date de convocation :

27/11/2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Absents :

Excusés : 1

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M FASSETT Gérôme, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : M MEUGIN Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE : DAVID Franck

20-36 : CONVENTION ONF,

Préambule

Les projets restauration de la Clauge et de la Tanche dans leur partie forestière domaniale relèvent de la compétence simultanée de l'Office National des Forêts, gestionnaire principal du massif de Chaux, essentiellement constitué de forêt publique, et du Syndicat Mixte Doubs Loue du fait de ses compétences transférées par les EPCI dans le cadre de la GEMAPI.

Les deux Parties ont décidé d'engager cette opération en co-maitrise d'ouvrage publique. Les modalités de cette co-maitrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables font l'objet d'un projet de convention afin de déterminer les missions et l'engagement financier de chacune des parties.

La convention concerne :

- Les études techniques et de conception préalables,
- L'établissement du dossier réglementaire,
- L'ingénierie du projet de restauration du lit principal de la Clauge en amont de la Vieille Loye,
- Les études à mener et la définition d'un programme de travaux sur la Tanche, ainsi que celles sur la Clauge à l'aval de la Vieille Loye,
- La communication autour des travaux réalisés.

Elle ne concerne pas la réalisation des travaux proprement dits. Une convention complémentaire sera élaborée et signée pour la mise en œuvre des travaux de renaturation sur les parties de rivières Concernées, la maîtrise d'œuvre associée et les modalités de suivi des travaux.



Répartition des missions

Concernant la Clauge stricto sensu en amont de la Vieille Loye

L'ONF exercera les missions suivantes :

- A partir de l'avant-projet détaillé élaboré par l'Université de Franche Comté en 2019, étude des conditions de réalisation du chantier, suivi étude PRO (consultation, copil...),
- Constitution et obtention du dossier réglementaire autorisation loi sur l'eau, études d'incidence Natura 2000
- Préparation de l'enquête publique,
- Rédaction des dossiers de demande de subventions auprès de l'AERMC,
- Ingénierie des études éventuelles selon un Inventaire complémentaire à définir à partir des demandes de la DDT du Jura,
- Gestion administrative et comptable de l'opération.
- Communication le SMDL exercera les missions suivantes :
- Ingénierie sur le dossier règlementaire

Concernant la Tanche

L'ONF exercera les missions suivantes :

- Etude et définition d'un programme de travaux
- Inventaire et études complémentaire
- Communication le SMDL exercera les missions suivantes :
- Concertation et établissement des conventionnements avec les propriétaires communaux
- Communication

Concernant la Clauge stricto sensu en aval de la Vieille Loye

- Le SMDL exercera les missions suivantes :
- Réalisation des études d'ingénierie interne, pour définir un programme opérationnel
- Maitrise d'œuvre d'études externes éventuelles (foncier)
- Animation et la concertation avec les propriétaires, afin d'obtenir leur engagement.
- Négociation, rédaction et cosignature des conventions avec les propriétaires riverains nécessaires à la réalisation des travaux.
- Communication

Aspects financiers

Le montant total de l'opération est estimé à 116 400 € TTC.

La participation du SMDL correspond à des prestations en régie correspondant aux couts salariaux des temps passés sur l'opération.

S'agissant de temps d'ingénierie, la participation du SMDL sera réalisée soit par facture émise par ce dernier à l'ONF, soit par inscription au « récapitulatif des dépenses et des charges dans le dossier de demande de solde de l'aide adressé à l'Agence de l'Eau.

Nature de la prestation	Calendrier de réalisation	ONF	SMDL	commentaire
Clauge Amont Vieille Loye				
Etude de conception stade pro	2020-2021	10 000		Externalisation éventuelle
Ingénierie étude PRO	2020-2021	3 000		
Etablissement dossier réglementaire	2020-2021	6 000		
Ingénierie dossier étude réglementaire	2021	3 000		
Enquête publique	2021	10 000		
Communication	2020-2021	5 000	5 000	
TOTAL		37 000	5 000	
inventaire complémentaire	2020-2021	à définir		Externalisation éventuelle

Tanche	Calendrier de réalisation	ONF	SMDL	commentaire
définition d'un programme de travaux Niveau Esquisse	2021-2022	15 000	15 000	Cout SMDL temps régie
Ingénierie concertation	2021-2022		5 000	
ingénierie Etudes	2021-2022	5 000		
inventaire complémentaire		à définir		Externalisation éventuelle
TOTAL		20 000	20 000	

Clauge aval Vieille Loye	Calendrier de réalisation	ONF	SMDL	commentaire
Animation, concertation, programme opérationnel, engagement des élus	2021-2022		8 000	Temps régie
Analyse foncière	2021		5 000	
Etudes ingénierie interne -	2021-2022		2 000	
TOTAL		-	15 000	

Récapitulatif des coûts HT		57 000	40 000	
----------------------------	--	--------	--------	--

Le projet de convention est joint en annexe.

Afin, d'assurer la bonne réalisation des opérations sur la rivière Clauge en partenariat avec l'ONF, Il est proposé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** le principe d'une co-maitrise d'ouvrage avec l'ONF pour la réalisation des études préalables aux travaux sur la rivière Clauge,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage SMDL/ONF, ci-annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre dont les avenants éventuels sous réserve qu'ils n'engendrent aucune participation financière supplémentaire pour le syndicat,

APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Pour extrait conforme,

A Dole, 14 décembre 2020,

Le Président du syndicat mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER